

## EVS - AVS - AESH

[1]

### REUNION SPECIALE AESH CUI AED ET NOUVEAUX "PEC"

**le mardi 13 novembre, de 13h30 à 16h30 dans nos locaux à Saint-Avertin** dans nos locaux au 18 rue de l'Oiselet à Saint-Avertin.

Nous vous rappelons l'organisation d'une réunion spéciale çà destination des AESH du département **le mardi 13 novembre 2018 à 13h30** dans nos locaux de Saint-Avertin

Nous pensons qu'il est important de se retrouver pour d'une part faire le point sur les aspects administratifs du métier, mais aussi pour faire l'état des besoins, des ressentis que vous avez dans vos écoles, avec les élèves que vous accompagnez...

De plus, nous savons que l'Inspection rencontre de plus en plus de mal à recruter de nouveaux AESH, que ce soit en PEC (ex-CUI) ou en CDD éducation nationale, des dizaines de postes ne seraient pas pourvus à ce jour ! Donc de nombreux élèves sans accompagnement...

Les raisons sont multiples mais on peut aisément affirmer que les conditions d'exercice de ces missions, le manque de formation, d'accompagnement ainsi que la précarité de ce statut n'attirent pas beaucoup. La question du temps de travail et du volume des contrats doit être posée également.

Cette réunion pourra être donc l'occasion de faire le point sur les difficultés que vous rencontrez et préparer une audience à la préfecture que nous allons demander au mois de novembre.

### Pour participer :

Nous vous rappelons que votre participation à une réunion d'information syndicale est un droit. Les personnels en contrat CUI-CAE et AESH ont droit à 3 RIS de 3 heures sur temps devant élèves.

Pour participer, il suffit d'envoyer le modèle de lettre [LIEN ICI](#) [2] à l'IA pour les AESH en contrat éducation nationale et à votre lycée employeur pour les CUI.

**URL source:** <https://www.snuipp37.fr/snu2/reunion-cui-aesh-aed-pec>

### Liens

[1] <https://www.snuipp37.fr/snu2/reunion-cui-aesh-aed-pec>

[2] [http://www.snuipp37.fr/snu2/sites/default/files/files/snu/2018-2019/modele\\_courrier\\_ris\\_precaires-1\\_0.docx?900](http://www.snuipp37.fr/snu2/sites/default/files/files/snu/2018-2019/modele_courrier_ris_precaires-1_0.docx?900)